



LES CAHIERS FÉDÉRAUX

Avril 2013 - N° 10

Santé Sécurité Prévention



Fédération Nationale
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



« Fidèle à la vocation fédérale de solidarité et de fraternité, la santé, la sécurité et la prévention sont nos préoccupations majeures. C'est pourquoi, ensemble, nous nous efforçons, au sein de notre Fédération, de notre mutuelle et de notre réseau associatif, d'aider le sapeur-pompier à préserver son capital forme et santé, d'améliorer sa sécurité en service, mais aussi d'anticiper et de prévenir les risques de l'activité sapeurs-pompiers. »

Hervé Tesnière,
animateur du groupe
de travail national fédéral
« Santé-Sécurité-Prévention »

Certes, le nombre de sapeurs-pompiers décédés en service diminue depuis plusieurs années (moins 30 % en 7 ans), mais chaque décès reste un drame inacceptable. Selon des circonstances, il a diminué de 50 % « sur le site d'intervention » et pour « les accidents de circulation* ». La raison ? La prise en compte, par l'ensemble des acteurs, qu'il fallait aussi faire attention à la santé des sapeurs-pompiers, améliorer leur sécurité en service et développer les mesures de prévention, tant du point de vue médical que des comportements à risques. Il faut dire que, parallèlement, les risques évoluent : le risque cardio-vasculaire et le risque trajet-domicile sont des risques résistants et inquiétants, qui nécessitent des actions de prévention construites et appuyées. Pour pouvoir assurer 4,2 millions d'interventions par an, les sapeurs-pompiers se doivent de faire attention à leur santé, mais aussi de veiller à leur sécurité et celle de leurs camarades en service. Cette problématique engage non seulement la responsabilité de l'individu, mais aussi la responsabilité de l'employeur, responsable du bien-être et de la sécurité de ses personnels.

Dans ce contexte, se met en place progressivement au niveau national, mais aussi local, une véritable politique visant à améliorer le bien-être et la sécurité des sapeurs-pompiers, les conditions générales d'exercice, et à prévenir les risques liés à l'activité ou au métier de sapeur-pompier. Ainsi se développent diverses actions comme l'état des lieux de l'accidentologie, la parution de livres, la réalisation d'études, de l'organisation de colloques et de journées de sensibilisation, le financement d'actions de prévention dans les départements. La « Santé-Sécurité-Prévention » en service est désormais une thématique plurielle dont tout le monde s'empare, de la DGSCGC au Fonds national de prévention, en passant par l'ENSOSP afin d'atteindre l'objectif gagnant/gagnant pour tous, y compris pour les victimes. Comme d'habitude, la Fédération est au cœur de cette dynamique, véritable fer de lance, avec l'appui de sa Mutuelle nationale, s'attachant à développer une politique globale de prévention, notamment par l'étude des risques spécifiques auxquels sont confrontés les sapeurs-pompiers, et à créer des outils de communication et d'information communs destinés à supprimer tous risques de danger pour la population.

*Source : DGSCGC, 2012.

Sommaire

- 3 Améliorer la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers : la FNSPF fer de lance**
- 4 La Mutuelle nationale au service de la prévention**
- 5 Le rapport Pourny**
- 6 Le groupe de travail national fédéral « Santé-Sécurité-Prévention »**
- 7 Pas besoin de devenir athlète**
- 8 Quand le cœur lâche**
- 9 Les dangers de la route**
- 10 Les gestes ont la parole**
- 11 Protéger les jeunes**
- 13 Nourrir les échanges et faire fructifier**
- 14 Favoriser les échanges**
- 15 Prévenir les risques aussi hors service**



Améliorer la santé et la sécurité des sapeurs-pompiers : la FNSPF fer de lance

La FNSPF est sur tous les fronts au nom de la solidarité et de l'équité entre les sapeurs-pompiers. Naturellement, elle a la préoccupation constante de prévenir les risques et de favoriser la santé et la sécurité en service des sapeurs-pompiers, faisant bouger les lignes au niveau politique et enregistrant des avancées notables dans ce domaine.

Dès sa création, la Fédération s'est préoccupée de la santé et de la sécurité des sapeurs-pompiers en service. Les mesures se font d'abord au coup par coup, visant les équipements, les conditions d'exercice, les procédures opérationnelles. En 1993, la Fédération décide de renforcer aussi son action préventive, et crée la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers. Elle milite aussi pour la création et le développement du service de santé et de secours médical auquel est notamment donné le rôle indispensable de veiller à la condition physique et médicale des sapeurs-pompiers en et hors intervention.

Dans les années 2000, alors qu'émergent au niveau national diverses actions contribuant à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité des sapeurs-pompiers, la Fédération a déjà pris de l'avance. Toujours soucieuse de développer la médecine préventive,



Fédération Nationale
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE

elle appuie l'élaboration de l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des SPP et SPV et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours. Après les drames de 2002 (Neuilly, Loriol), la Fédération pèse de tout son poids pour faire surgir enfin, au niveau national, une politique de prévention et de sécurité en service. Son action auprès du gouvernement et des parlementaires porte ses fruits et aboutit au rapport Pourny (cf. page 5). En 2004, elle obtient la reconnaissance de la dangerosité du métier et des missions des sapeurs-pompiers dans la loi de modernisation de la sécurité civile, qui impose en conséquence notamment la création de CHSCT* pour les SPP et les PATS et de CCDSPV** pour les SPV. Depuis, la Fédération a renforcé et structuré sa politique, créant notamment un groupe de travail national conjoint avec la Mutuelle, chargé de développer les actions relatives à la santé et à la sécurité en service, ainsi qu'à la prévention des risques auprès des sapeurs-pompiers, mais aussi des JSP,

des PATS et des Anciens (cf. page 4). Ces dernières années, l'action de la FNSPF porte entre autres, aussi, pour faire valoir une politique de prévention collective. Elle a d'ailleurs également obtenu la création d'un groupe de travail sur l'aptitude physique et sportive au sein de l'ENSOSP. Elle a agi avec ténacité, tant au niveau réglementaire que législatif, pour que soient prises en compte, dans le cadre des travaux de la commission Ambition volontariat, la santé et la sécurité des volontaires au même titre que celle des SPP en luttant contre les normes contraignantes. Enfin, la Fédération et ses partenaires de la Dynamique des acteurs de la sécurité civile (SNSPP-CFTC/FO/Avenir Secours-CGC/UNSA), ont œuvré avec succès pour faire inscrire dans le protocole d'accord sur la filière SPP signé le 21 septembre 2011 avec le ministre de l'Intérieur, l'ouverture d'un chantier national sur la santé et la prévention en service. Ces travaux ont été lancés le 30 janvier 2013.

*Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

**Comité consultatif départemental des SPV.

En bref

Contrat national d'assurance associatif

Depuis le 1^{er} janvier, les unions qui le souhaitent peuvent souscrire le contrat national d'assurance associatif créé par la FNSPF et géré par la MNSPF. Il permet aux sapeurs-pompiers de bénéficier d'une protection assurantielle commune et identique en plus des assurances complémentaires individuelles et de service. Le double avantage : un tarif négocié au plus près et une couverture plus ajustée aux besoins de la communauté des SP. De quoi répondre à l'adage :

« Pour protéger les autres, il faut savoir se protéger soi-même ».

Fidèle aux valeurs de solidarité et d'entraide du réseau fédéral, la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France s'inscrit dans une réelle démarche d'éducation à la santé auprès de ses adhérents depuis déjà quelques années. Elle cherche ainsi à améliorer la connaissance des sapeurs-pompiers, de leurs familles, des Anciens, des JSP ainsi que des PATS pour une meilleure gestion de leur santé.

Cette mission passe par trois activités essentielles :
- la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation santé : chaque année, un programme de prévention est élaboré à partir des programmes nationaux de santé publique et des préoccupations directes des adhérents, en accord avec la FNSPF.

- L'intégration d'actes de prévention dans les garanties complémentaires santé. Pour cela, en adhérant aux contrats responsables et solidaires, la Mutuelle garantit des prestations de prévention spécialisées telles que par exemple, le dépistage des troubles de l'audition, le détartage annuel complet, le bilan du langage oral ou écrit...

- L'accès à Priorité Santé Mutualiste. La MNSPF fait ainsi bénéficier ses adhérents d'un service gratuit d'écoute, d'information et d'accompagnement en santé.

Pour mener à bien cette priorité, la Mutuelle s'est dotée d'un service dédié, ainsi que d'une commission Prévention présidée par Pascal Cornolle (84) : « *Nous étudions et développons des partenariats nationaux avec notamment le Fonds national de prévention, l'ENSOSP et divers partenaires. Nous avons un programme annuel d'orientation de prévention qui correspond aux thématiques du groupe de travail national fédéral Santé-Sécurité-Prévention (cf. page 6), dont nous sommes en quelque sorte le bras armé* ».

La commission Prévention est organisée en trois pôles :

- la « **prévention adhérents** » dont le référent est **Pascal Cornolle**. Cette action passe par le biais notamment du dispositif priorité santé mutualiste : mis à disposition par la Mutualité Française, ce programme propose des actions et ateliers de prévention thématiques (sensibilisation aux addictions et aux substances illicites, handicap, accompagnement pour l'arrêt du tabac, accompagnement sur la diététique...).

- l'**accompagnement des Sdis et des unions départementales adhérentes dans le développement et la mise en œuvre d'actions de prévention à destination des agents de leur**

De 2012 à 2013

En 2012, « *nous avons opté sur l'optique en donnant des conseils de prévention sur la vue et l'art de faire durer les lunettes* », explique Pascal Cornolle qui ajoute que ces informations sont transmises par le biais d'un flyer joint au relevé de prestation.

département. Ceci passe par l'intégration des prestations et de services prévention dans les contrats collectifs et associatifs, dont le référent est Jean-Luc Bégué. Il répond aux sollicitations des Sdis qui souhaitent mettre en place un plan de prévention spécifique : information sur le risque routier, édition d'affiches de prévention... Les possibilités sont vastes. « *En partenariat avec le Sdis 09 et le Sdis 31, nous avons réalisé une étude ergonomique sur l'activité du brancardage, avec le Sdis 17, nous avons participé à une démarche de maintien de l'aptitude des sapeurs-pompiers qui présentent un indice de masse corporelle élevée, et avec le Sdis 71, nous avons contribué à une étude sur la chronobiologie* », poursuit le président de la commission, citant quelques exemples.

- **Les relations avec les partenaires institutionnels et les prestataires.** Son référent Jean-François Chaumelle est aussi en charge des conventions et accords-cadres avec le Fonds national de prévention (FNP) avec lequel les relations sont étroites. Il travaille aussi en partenariat avec l'ENSOSP pour les Journées d'informations Santé-Sécurité des sapeurs-pompiers (JISSSP).

Autant de missions pour atteindre un même but : préserver et sauvegarder la santé des adhérents, SP et PATS, les éduquer à la santé publique, les responsabiliser, développer et valoriser les services d'accompagnement à la prévention et favoriser les bons comportements via la mise en place d'un plan annuel d'actions de prévention et de promotion de la santé.

En bref

Bulletin trimestriel MNSPF



La MNSPF réalise un bulletin trimestriel qui s'adresse à tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à la sécurité santé prévention. Disponible sur le site www.pompiers.fr/mutuelle/espace-prevention, il fournit d'informations pour se tenir au courant de tout ce qui touche à ce sujet : un point sur l'actualité SSP, un conseil ou une actu juridique, un focus sur un sujet précis, un « vu sur le net », une info doc, une info sur le groupe de travail national fédéral Santé-Sécurité-Prévention. Il donne également la possibilité aux Sdis de mettre en avant leurs démarches dans la rubrique « Initiatives et REX », sans oublier l'agenda.

Le rapport Pourny

L'autre acteur principal de la prévention, hors réseau associatif, est bien évidemment le ministère de l'Intérieur. Le rapport Pourny remis en 2003, conjugué à une prise de conscience de tous les acteurs, y a en effet lancé la mise en œuvre d'une politique de prévention.

Les drames de 2002

2002 : une triste année qui est dans toutes les mémoires de la communauté des sapeurs-pompiers. Coup sur coup, deux graves accidents provoquent dix décès : cinq sapeurs-pompiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la suite d'un flashover à Neuilly, et cinq autres sapeurs-pompiers de la Drôme, fauchés par une voiture à Loriol. Ces drames démontrent l'urgence de mettre en place une politique de sécurité préventive. En 2003, à la

suite d'une action concertée de la Fédération et des syndicats de sapeurs-pompiers, le gouvernement lance un audit sur la sécurité des sapeurs-pompiers, confié au colonel Christian Pourny. Celle-ci reposait jusque-là principalement sur la réparation (indemnisation) et sur une démarche exclusivement réactive souvent empreinte d'empirisme. Le rapport Pourny comprend 200 recommandations, portant sur les structures, les procédures et l'équipement.

Lt Reboul, sapeur Matteini / Sdis Drôme



Le 29 novembre 2012, une grande commémoration a eu lieu au mémorial des sapeurs-pompiers de Loriol.

Le rapport Pourny, 10 ans après

Dix ans après le rapport Pourny, les choses ont bien avancé. Au niveau central, l'État a créé la Mission de prévention des accidents et enquêtes rattachée à l'Inspection de la défense et de la sécurité civile. Cette mission participe à l'émergence, la mise en œuvre, la diffusion et l'évaluation d'une politique et d'un management de l'hygiène et de la sécurité dans les Sdis. Ses deux axes principaux d'actions sont la connaissance et l'analyse de l'accidentologie chez les SP, ainsi que l'élaboration et l'animation des politiques de prévention des risques professionnels.

Ces travaux ont été divers : enquête bi-annuelle sur les politiques de santé et de sécurité menées par les Sdis en 2011, organisation du premier colloque des conseillers départementaux de prévention « hygiène et sécurité » des Sdis en juin, etc. L'année 2013 s'annonce riche en projets avec le développement d'une méthodologie d'enquête,

l'exploitation et l'analyse des 503 recommandations issues des 43 rapports d'enquêtes-accidents achevées depuis 2004 et, pour le dixième anniversaire de la publication du rapport Pourny, le bilan de la mise en œuvre de ses 200 recommandations.

En chiffres

Au 1^{er} janvier 2009

100 % des Sdis ont nommé un correspondant BPAE et installé un Comité d'hygiène et de sécurité (CHS).

Plus de 60 % ont créé un bureau hygiène et sécurité.

Plus de 50 % ont désigné un médecin référent en santé et sécurité.

Près de 60 % ont formalisé l'organisation du soutien sanitaire aux sapeurs-pompiers en intervention.

Source : CNSIS, 2010.

Le groupe de travail national fédéral « Santé-Sécurité-Prévention »

Au fil des années, la FNSPF s'est rendue compte qu'en matière de santé, sécurité et prévention en service, de nombreuses institutions travaillaient individuellement, mais pas de manière globale ni nationale. D'où l'idée de mettre en place, avec la MNSPF, un groupe de travail national pluridisciplinaire ayant une réflexion avec un regard plus large sur ce sujet.

Créé fin 2010 à l'initiative de la FNSPF, et piloté par Hervé Tesnière depuis octobre 2012, le groupe de travail national Santé-Sécurité-Prévention est constitué de représentants de la FNSPF et de la MNSPF (directeurs départementaux de services d'incendie et de secours, médecins-chefs, conseillers en prévention, présidents d'unions départementales...) et devrait s'élargir dans sa composition dans le courant de l'année, accueillant selon les thématiques abordées, des membres des commissions fédérales du SSSM, des JSP, et des Activités Physiques et Sportives, mais aussi des représentants des réseaux d'experts constitués par les institutions (DGSCGC, ENSOSP, Fond national de prévention), ainsi que de tous autres spécialistes (ergonomes, préventeurs, psychologues et autres). Le groupe de travail national s'est

donné trois objectifs principaux : aider les sapeurs-pompiers à préserver leur capital forme et santé, améliorer la sécurité en service, anticiper et prévenir les risques de l'activité de sapeur-pompier.

Les réalisations

Participation à l'organisation des Journées annuelles d'informations Santé Sécurité des sapeurs-pompiers, études plurielles, création du carrefour Santé-Sécurité-Prévention au Congrès national, réalisations de supports d'information et de communication, le groupe de travail national fédéral n'a pas chômé depuis sa toute récente création ! Jusqu'à

maintenant, il s'est penché sur la prévention des JSP, la prévention et l'accompagnement des conduites suicidaires, la prévention du risque cardiovasculaire, la mutualisation et la valorisation des bonnes pratiques. En 2012, le groupe s'est également orienté vers les troubles musculo-squelettiques d'où la création d'un sous-groupe dédié.

Du nouveau en 2013

Continuant sur son élan, le groupe a décidé de s'orienter cette année vers la prévention du risque routier et des activités physiques et sportives, tout en poursuivant bien évidemment les études et actions déjà engagées.

En bref

Des avis d'experts

Le groupe de travail national définit des orientations générales et fixe les objectifs à atteindre. Des sous-groupes sont créés pour aller chercher les ressources nécessaires en fonction des sujets, pouvant intégrer selon ses besoins, sous le pilotage d'un membre du groupe national, des membres des commissions fédérales des JSP, des SPV, des SPP, du SSSM, mais aussi des experts extérieurs qui sont plutôt des ergonomes ou des kinésithérapeutes pour le sous-groupe sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) ou encore des médecins ou des assistantes sociales pour le sous-groupe sur la prévention des comportements suicidaires. Ainsi par exemple, en 2013 le groupe va se pencher particulièrement sur la prévention des risques routiers, l'activité physique et sportive, il est susceptible de faire appel à des référents sur l'activité physique et sportive, des correspondants « sécurité routière ».

Rendez-vous au 120^e congrès national pour faire le point sur l'ensemble des travaux du groupe, à découvrir dans les pages suivantes !

**SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE**

**LA BOUTIQUE
OFFICIELLE**

Retrouvez une sélection d'ouvrage sport/santé sur
www.pompiers.fr/boutique

CARDIO-TRAINING

Mon année de natation

SE MUSCLER à deux

La Boutique officielle des sapeurs-pompiers de France
Service clients - 7, rue Roland Martin - 94500 Champigny sur Marne

Pas besoin de devenir athlète

Pour les sapeurs-pompiers, les 3/5^e des accidents de service en caserne sont dus aux activités physiques et sportives. Aujourd'hui ils sont une préoccupation pour l'État, les employeurs (pour les SPP), les autorités de gestion (pour les SPV) et la FNSPF qui, de longue date, prône une politique de prévention collective pour favoriser une bonne condition physique.

Pratique sportive et hygiène de vie

Quand le public pense aux sapeurs-pompiers, il a tout de suite en tête l'image de très grands sportifs, capables de descendre une grande échelle en portant sur son dos une victime et deux autres à bout de bras. La réalité, heureusement pour les intéressés, est autre. Si l'activité physique et sportive, créatrice de l'esprit d'équipe cher aux sapeurs-pompiers, est bien évidemment partie prenante de la vie des casernes, elle ne doit pas pour autant être poussée à l'extrême. Aller au secours de la population nécessite d'être en « bonne forme », mais n'impose pas d'être candidat pour les Jeux Olympiques ! Il s'agit donc de faire attention, l'objectif prioritaire devant être de préserver le capital-santé de la personne, intégrant,

bien sûr, son bien-être physique. Dans cette démarche, chaque sapeur-pompier est acteur et moteur de sa pratique sportive et de son hygiène de vie, de manière responsable en vue d'accomplir les missions qui lui

incombent. Son encadrement doit lui, aussi, être sensibilisé à cet enjeu. En revanche, il convient d'éviter toute forme de normalisation et de tests individuels obligatoires contraignants contrôlant l'aptitude physique. C'est précisément ce sur quoi veille la FNSPF depuis des années. Farouche militante d'une politique incitative de prévention collective pour la santé des sapeurs-pompiers, elle a d'ailleurs convaincu la Direction de la sécurité civile et de la gestion des crises en ce domaine, ainsi qu'en témoignent l'idée d'un parcours adapté opérationnel et l'esprit de la future réforme de la filière sportive.

60 % des accidents hors intervention sont liés à la pratique d'une activité physique et sportive.

Source : DGSCGC, 2012.

En bref

Réforme d'encadrement de la filière sportive

Depuis 2011, un groupe de travail de la commission fédérale des sports et des techniques sportives est à pied d'œuvre. Il étudie les pistes d'évolution de la filière d'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers, dans la perspective d'une mise en place courant 2013.

Détails de cette réforme : *Sapeurs-Pompiers de France* n°1054, mars 2013.

Zoom

Le parcours adapté opérationnel

Parcours adapté opérationnel : tel est le nom donné par la FNSPF à un nouveau parcours d'auto-évaluation de la condition physique. L'idée, lancée par le président de la Fédération, est de permettre au sapeur-pompier de prendre conscience de sa propre condition physique et de son interaction avec ses collègues, et par là même de le responsabiliser individuellement. Fidèle à la volonté fédérale de proposer un outil souple, non coercitif, n'étant cadré par aucune norme ni règlement, le parcours adapté opérationnel peut être mis en place par le Sdis qui le souhaite et qui a toute liberté de l'adapter selon ses équipements et la réalité de son activité. Il est aussi suivi par le sapeur-pompier de manière libre, en fonction de ses capacités. Plusieurs PAO sont ainsi actuellement expérimentés par les Sdis volontaires.

Trouver le bon équilibre

Avoir une bonne condition physique, c'est important. À condition de respecter le juste équilibre entre les bonnes pratiques de l'entraînement et le bien-être. Pour Patrick Racoua, référent activité physique et sportive de la commission fédérale des sports, il est « toujours délicat de déséquilibrer une machine qui n'est pas faite pour des heures d'entraînement, pour la performance. Ce qui compte, c'est d'agir ensemble pour être dans une condition physique de sécurité opérationnelle ». Pas question donc de chercher à se dépasser, au risque de se blesser, mais plutôt de lutter contre les excès d'entraînement et de réduire les écarts en pondérant les plus forts pour ne pas démotiver les plus faibles. « Parce que chaque

être est unique, chacun a ses capacités, ce qui compte est d'agir ensemble pour la réalisation d'un objectif commun dans l'intérêt du public qui nous sollicite. Si on peut y ajouter un peu de plaisir et de développement durable, c'est encore mieux », précise le commandant Racoua, mettant l'accent sur l'esprit fédéral et la pratique en commun régulière et modérée : « moins il y a d'écart, plus l'opération sera fluide, et tous auront envie de mener en commun ces entraînements opérationnels, ces moments partagés ». Un accomplissement en commun qui favorise le partage de l'effort sur opération, dans un contexte de « développement durable » pendant et après l'engagement de sapeur-pompier.

Quand le cœur lâche

Le risque de décès d'origine pathologique, essentiellement cardiovasculaire, s'avère de plus en plus préoccupant. S'il est fatal, l'accident cardiovasculaire n'est pas pour autant inévitable. Pour faire prendre conscience des conduites à risques, l'humour et les études sont mis à contribution.

Prise de conscience par l'humour

Saviez-vous qu'en moyenne les Sdis interviennent 60 fois par jour pour des arrêts cardiaques auprès de nos concitoyens ? Et qu'un décès de sapeurs-pompiers sur quatre est lié à un accident cardiovasculaire ? Fléau de nos sociétés modernes, les maladies cardiovasculaires tuent de plus en plus et sont la source de lourds handicaps pour la victime. Avec un réel impact sur son entourage. Comment communiquer dessus :

1 décès sur 4

de sapeur-pompier est lié à un AVC
Plus de 70 % des sapeurs-pompiers concernés ont moins de 40 ans.

images « choc » ou humour ? Pour sensibiliser les sapeurs-pompiers à ces risques, parce que l'accident cardiovascu-



laire est fatal, mais pas inévitable, la FNSPF et la MNSPF ont choisi l'humour en utilisant le 9^e art. La bande dessinée « Départ pour RCV » met ainsi en exergue les causes et les conséquences d'un sujet ô combien sensible dont nul ne peut prétendre être exclu ! Illustrée par Stedo et scénarisée par Casenove, cette bande dessinée se veut une première étape de prévention des risques cardiovasculaires.

➔ Pour acheter la bande dessinée, au prix symbolique de 2€ : pompiers.fr/boutique ou sensibilisez votre UD ou votre Sdis.

Accompagner les personnes à risques

Dans le Sdis 17, ont été recensés les agents à risques qui présentent des risques cardiovasculaires importants (hypertension, cholestérol, tabac ou encore sédentarité, surpoids, etc.). Un parcours d'accompagnement leur est proposé. Il comprend une rencontre avec un médecin nutritionniste, puis un éducateur sportif sapeur-pompier, un suivi téléphonique par un infirmier sapeur-pompier tous les six mois. « *Tout cela coûte de l'argent, mais la MNSPF et la Mutualité française octroient des subventions pour rembourser ce qui n'est pas pris en charge par la couverture sociale de*

l'agent », explique Olivier David, infirmier sapeur-pompier. Quant aux avantages, cette démarche a permis de détecter 85 agents à forts risques, SP et PATS, sur les 2 300 que compte le Sdis 17 ; d'avoir un accompagnement adapté et, lors d'inaptitude temporaire, de permettre à l'agent de recouvrer rapidement sa capacité au travail. De plus, une diminution significative du nombre de malaises en interventions a été observée chez les agents à risques (de 5 par an en moyenne à 0 depuis 3 ans). Un exemple à suivre.

Connaître les pathologies pour mieux prévenir

La première cause pathologique de décès observée chez les sapeurs-pompiers est la tumeur (45 %), suivie des maladies de l'appareil circulatoire (19 %). C'est ce que révèle une étude portant sur 10 829 sapeurs-pompiers professionnels actifs ou retraités, en fonction depuis le 1^{er} janvier 1979 et répartis dans 89 Sdis. La mortalité des SPP a été comparée à celle de la population générale masculine sur la période 1979-2008. Les premières tendances observent des excès de mortalité non significatifs pour les cancers du rectum/anus, pancréas, lèvre-cavité buccale-pharynx, estomac, foie et voie biliaire et larynx, et le décès par chute accidentelle supérieur à celui de la population sans être pour autant vraiment significatif. Cette étude épidémiologique, présentée au 115^e congrès national des sapeurs-pompiers de France en 2008, est la première menée en France à l'échelle nationale. Elle a pour mission d'analyser les causes et l'âge de décès des sapeurs-pompiers professionnels pour identifier des maladies qui apparaîtraient

en excès significatif comparativement à la population ou à d'autres professionnels. Lancée en 2008 auprès de dix Sdis et généralisée depuis auprès de tous les Sdis, elle est pilotée par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Une vingtaine d'années de recul étant nécessaire à l'observation éventuelle de maladies à développement lent de type cancers ou de maladies cardiovasculaires, l'étude porte sur les sapeurs-pompiers professionnels en activité à partir du 1^{er} janvier 1979. Elle n'intègre pas les SPV, car cela risquait d'entraîner des confusions entre les effets des risques liés au métier exercé par le volontaire et ceux des activités de sapeur-pompier. *In fine*, cette étude permettra de disposer d'un outil d'aide à la décision nécessaire à l'élaboration d'une politique de prévention pérenne utile à tous les sapeurs-pompiers. Des travaux que suivent donc très attentivement les membres du groupe de travail national fédéral Santé-Sécurité-Prévention et ceux de la commission fédérale du SSSM...

Les dangers de la route

Les sapeurs-pompiers sont fortement exposés au risque routier : trajet en urgence pour rallier le centre de secours, interventions souvent avec une bonne dose de stress et parfois même de la fatigue. Conséquence : le risque routier est la plus grave cause d'accident chez les sapeurs-pompiers, sans compter les séquelles psychologiques qui peuvent en résulter. Pour le diminuer, les plans de prévention de risque routier se multiplient, afin de rappeler les bonnes pratiques qui les préserveront.

Simulateur de conduite Sdis 65

Un accident routier est vite arrivé. Chez les sapeurs-pompiers encore plus. Globalement, ils ont 30 % de risque de plus d'avoir un accident de la route que tout autre secteur d'activité. Le comportement du conducteur est bien souvent décisif. Une bonne raison pour que les Sdis jouent la carte de la formation à la conduite préventive. Le Sdis 65, est l'un de ceux-là. Sous l'égide du colonel Patrick Heyraud, secrétaire général de la Fédération et directeur du Sdis 65, les Hautes-Pyrénées viennent en effet

de s'équiper d'un simulateur de conduite. Objectif : sensibiliser à la maîtrise de la vitesse, la prise de conscience de la bonne attitude et du comportement à adopter au volant, la conduite et au freinage en situation d'urgence, sans oublier le respect du Code de la route. Ce projet, porté par le service du management et la santé et sécurité au travail, n'a pas coûté un sou au Sdis grâce au soutien de la MNSPF, de la SMACL et du fournisseur (EDISER). Encore dans sa phase embryonnaire, le simulateur, installé depuis novembre

2012, est destiné à être généralisé après une période de test et sera intégré dans les programmes de formation de conduite organisés par l'école départementale.

38% des décès de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sont liés au risque routier. Cela entraîne environ quatre morts par an.
Source : DSC, 2004.

Responsabiliser les conducteurs

Face à l'urgence, les « bons » réflexes de sécurité peuvent s'effacer. Pour les rappeler aux sapeurs-pompiers, plusieurs Sdis ont établi une Charte du conducteur. Celle du Sdis 18 a été mise en place en 2011 pour l'ensemble du Sdis, sapeurs-pompiers et PATS, en service ou hors service. Pas question de faire de la répression, mais de l'éducation et de la sensibilisation aux différents risques (vitesse, port de la ceinture, état et équipement des véhicules, guidage des engins, téléphone au volant, etc.). Des mesures qui impliquent

le personnel, mais aussi le Sdis car, comme le souligne le commandant Patrick Le Faucheur, chef du service santé-sécurité et contrôle de gestion du Sdis 18 : « *Il faut équiper les véhicules de ceinture de sécurité, car tous n'en ont pas. Changer les pneus des camions tous les dix ans représente un coût* ». La campagne de sensibilisation et de communication qui a été déclinée en affiches, sessions d'informations, charte diffusée à l'ensemble des personnels du Sdis, etc., a visiblement fait mouche : le nombre d'accidents a diminué.



La conduite en urgence virtuelle

La MNSPF teste actuellement un logiciel de formation sur la conduite en urgence, tirant exemple des pompiers québécois, qui utilisent ce type de formation virtuelle avec succès. Elle est spécifiquement adaptée pour les conducteurs des services d'urgence. Le logiciel, qui comprend une partie théorie (formation e-learning) et une partie pratique, est en cours de test et d'évaluation.

Le kit des premiers secours de l'UD12

Dans la vie de tous les jours, même lorsqu'ils ne sont pas de garde, les sapeurs-pompiers peuvent être les premiers témoins d'un accident. S'ils sont habitués à prodiguer les gestes en premiers secours en équipe avec un équipement adéquat, il leur devient plus difficile de secourir

efficacement d'éventuelles victimes lorsqu'ils sont démunis de tout matériel. C'est en partant de ce constat que Cédric Garcia, sapeur-pompier à Villefranche-de-Rouergue (12), a eu l'idée de proposer à son union départementale la diffusion d'un kit de premiers secours à tous les sapeurs-pompiers aveyronnais.

Un projet qui a trouvé tout naturellement une réponse favorable et a été réalisé grâce aux financements de différents partenaires comme la MNSPF, le Plan départemental d'actions de sécurité routière de l'Aveyron, le Conseil général de l'Aveyron, Groupama et la mutuelle Santé Vie UDSMA.

Les gestes ont la parole

Les Troubles musculo-squelettiques sont la cause de 70 % des arrêts de travail. Tendinites ou sciatiques peuvent être provoquées par des TMS qui peuvent aller jusqu'à l'incapacité opérationnelle. Pour maintenir le capital santé des sapeurs-pompiers et éviter la souffrance induite, la Fédération et la MNSPF se penchent sur les mesures à prendre, avec des regards croisés.

La prévention des TMS

Un nouveau sous-groupe technique dédié à la prévention des troubles musculo-squelettiques et aux pathologies dorsolombaires vient d'être créé après une étude de la MNSPF menée dans le cadre du développement des actions d'amélioration des conditions de santé et de sécurité des sapeurs-pompiers. Piloté par le dr. Georges Siksik, membre du groupe de travail national Santé-Sécurité-Prévention fédéral, ce sous-groupe travaille sur les affections qui touchent les muscles, tendons, nerfs, articulations (cartilages, ménisques, etc.) et les os. Les objectifs principaux sont d'aider le sapeur-pompier à préserver son capital forme et santé, d'améliorer la sécurité en service, d'anticiper et de prévenir les risques de l'activité.

Si, pour l'instant, il est encore trop tôt pour dévoiler plus précisément le travail en cours, un premier constat met en exergue trois types de facteurs jouant un rôle dans la survenue des TMS. Des facteurs biomécaniques associés aux contraintes physiques : postures, travail en force, port de charges lourdes, mouvements répétitifs, usage d'outils vibrants à main, travail au froid, etc. ainsi que des facteurs psychosociaux et des facteurs liés à l'organisation du travail, sans oublier les facteurs individuels que sont l'âge, le sexe ou encore les antécédents médicaux. Avec donc un impact direct sur la réadaptation à l'emploi, le sport,



Laurent Lacombe

l'analyse des risques, l'absentéisme, etc. et, *in fine*, la médecine préventive.

Les premières conclusions du sous-groupe de travail TMS devraient être exposées au 120^e congrès national à Chambéry (octobre 2013). L'objectif est de fournir des outils pragmatiques aux Sdis pour les aider à réaliser un plan de prévention des TMS dans le cadre, plus global, d'un plan de prévention santé. C'est pourquoi le groupe de travail a en projet de proposer un guide méthodologique, des bonnes pratiques, des fiches techniques et des actions de communication. Le guide pratique sur les risques TMS, par exemple, est prévu en deux parties. La première concernera l'aspect méthodologique, les supports synthétiques et outils pratiques. La seconde abordera les préconisations, recommandations, fiches outils, exemples d'actions entreprises dans les Sdis, etc.

« S'adapter aux caractéristiques et capacités des hommes »

Trois ergonomes ont intégré le sous-groupe de travail TMS fédéral. Leur vision viendra compléter celles des autres membres médecins, kinésithérapeutes, professionnels de la santé, car les TMS naissent de causes multiples. Un ergonomiste adapte en effet des situations d'activité aux caractéristiques et capacités des personnes plutôt que l'inverse. Cette activité méconnue ne se limite pas simplement à des questions de mobilier confortable ou de bonnes pratiques individuelles. L'ergonomiste tient compte, dans sa démarche, des contraintes physiques, cognitives ou organisationnelles. « Certains Sdis ont compris la plus value à disposer d'un ergonomiste, PATS, SPP ou SPV », précise Pascal Pérez, ergonomiste au Sdis 95 (photo). Une poignée de ces ergonomistes a acquis une expérience en tant que sauveteur et apporte ainsi un savoir déterminant en rendant compte de la pratique et de la performance réelles. Plus un ergonomiste



Pascal Pérez, ergonomiste.

sera placé en amont d'un projet, plus tôt il sera capable d'y introduire la question de l'activité des agents, ainsi que leur point de vue. D'autant que les sapeurs-pompiers peuvent être exposés à des contraintes extrêmes. Prévenir coûte toujours moins cher que corriger ou réparer. S'il « *n'est pas imaginable de mettre un ergonomiste derrière chaque préventeur ou chaque médecin-chef* », comme le souligne

Pascal Pérez, leur rôle, pionnier au sein de la sécurité civile, est d'apporter une méthode et des techniques d'observation et d'analyse pouvant ensuite être appliquées par tout un chacun. Un exemple : un zip de tenue de feu arrivant à mi-cuisse peut suffire à empêcher de plier les genoux pour se baisser. Cette information n'est accessible qu'en observant l'activité. Si rien n'est fait sur l'équipement de protection, les agents restent exposés à un facteur de risque déterminant, qu'ils auront du mal à contourner.

Protéger les jeunes

Contre les addictions

Section JSP Cherbourg



Addictions, excès, dépendances... 52 sections de JSP ont participé en 2011 à un jeu concours de création d'affiches proposé par la FNSPF et la MNSPF. Pour le jury, le choix s'est avéré très difficile. Les critères pris en compte : originalité, créativité, pertinence du message, sans oublier la motivation de la section, l'explication sur le thème choisi, la cohérence entre le message que les JSP souhaitaient transmettre et leur proposition. En pôle position, les JSP de Cherbourg-Octeville (50) (photo), suivis de près de ceux de Vulaines-sur-Seine (77). Sur la troisième marche du podium, les JSP de Gandrange (57). La section de Châtenois/Gironcourt (88) a

reçu le prix spécial du jury pour une proposition originale et créative. L'affiche primée (p. 12) a été dévoilée lors du Congrès national des sapeurs-pompiers de France en 2011, et est parue dans le *JSP mag'*. L'objectif clairement « affiché » de ce concours était de sensibiliser les jeunes à la dépendance sous toutes ses formes : physiques, psychologiques ou comportementales. Un moyen ludique et accrocheur pour les faire réfléchir et (re)découvrir les mécanismes de cette dépendance qui influe sur les attitudes et les comportements. D'autant plus que l'adolescence est l'âge des tentations, de l'ignorance et la période à laquelle les jeunes se construisent leur personnalité, pouvant être tentés par divers plaisirs pour

lesquels ils peuvent facilement devenir dépendants. Et, malheureusement, les Jeunes sapeurs-pompiers ne sont pas épargnés par ce phénomène.

À travers cette action participative, la Fédération et la Mutuelle ont donc voulu inciter les jeunes à échanger sur les risques liés à une dépendance et aux conséquences sur la santé, à réfléchir aux mécanismes d'attraction qui agissent autour d'eux et à percevoir les facteurs qui influencent attitudes et comportements. Depuis, l'affiche est couramment utilisée par les Sdis dans le cadre d'actions de prévention sur cette thématique.

➤ Plus d'infos : 05 62 13 20 60
ou santesecurite@pompiers.fr

Non à la première cigarette !

Chaque année, le tabac est la cause 66 000 morts et est la première cause de cancer. La moitié des fumeurs qui ont commencé à fumer à l'adolescence décèdent d'une maladie liée au tabac. Quant au risque d'infarctus du myocarde, il est deux fois plus élevé alors que l'espérance de vie est réduite de dix ans. La cigarette diminue aussi la résistance à l'exercice physique et la capacité respiratoire et nuit aux performances sexuelles. Et est à l'origine d'autres désagréments. Sensibilisés à ce risque par leurs animateurs, premiers acteurs de prévention auprès des jeunes, les JSP

de Midi-Pyrénées ont conçu une bande dessinée, une affiche et un dépliant pour inciter à dire « non au tabac » accompagné d'un questionnaire à choix multiple (QCM) afin d'évaluer le niveau de dépendance et la motivation à arrêter, assorti de « 8 bonnes raisons de ne jamais commencer ». Ces réalisations sont le résultat d'un concours organisé par la Mutuelle suite à la proposition d'un animateur régional JSP sensible à cette thématique, et sont disponibles sur pompiers.fr/mutuelle.

➤ Pour en savoir plus ou arrêter :
contacter la MNSPF.



SAUVER UNE VIE CEST PAS DU CINEMA



ALORS NE GACHE PAS LA TIENNE

Sauver une vie,
c'est pas du cinéma...



Alors, ne gâche pas la tienne

57 Chemin Gaud /
Lyon 3 - 69630 Colson Cedex



Service Prévention de la MNSP
05 62 13 20 60
prevention@mnspp.fr

www.mnspp.fr



Nourrir les échanges et faire fructifier

Les Journées d'information Santé et Sécurité des Sapeurs-pompiers (JISSSP)

Les Journées annuelles d'information Santé et Sécurité des sapeurs-pompiers sont nées de la volonté de tous les acteurs d'agir ensemble et de promouvoir la démarche Santé-Sécurité-Prévention dans les Sdis. Elles sont lancées dès 2005, alors que cette démarche commence à peine à faire son chemin dans les Sdis. Fruits d'un partenariat entre l'ENSOSP, la FNSPF, la MNSPF, et l'université Bordeaux, les JISSSP se sont rapidement imposées comme le rendez-vous incontournable dans le monde de la santé et de la sécurité au sein des Sdis.



Elles sont l'occasion de dresser un « état de l'art », de partager les pratiques, d'identifier les problématiques et de rechercher en commun des évolutions possibles. Chaque année, un nouveau sujet est abordé. C'est ainsi, que de 2005 à 2012, les JISSSP ont permis de faire le point sur des problématiques aussi diverses que les troubles musculo-squelettiques, les risques cardiovasculaires, le soutien sanitaire opérationnel, le stress et les addictions, le rachis de la cervicale aux lombaires, le risque infectieux, le risque routier. Chaque sujet reflète la réalité des Sdis, est abordé de manière transversale, permettant de croiser les points de vue médicaux, sociologiques, opérationnels, et juridiques, car ces JISSSP sont non seulement destinées aux personnels médicaux (médecins, infirmiers, psychologues...), mais aussi aux directeurs de Sdis, aux responsables des ressources humaines à tous les acteurs de la prévention et ceux intéressés par le sujet. C'est pourquoi, après une matinée consacrée à poser le cadre et soulever les problématiques par des spécialistes de structures extérieures, voire des experts internationaux, l'après-midi fait une large place au retour d'expérience dans les Sdis. Le meilleur moyen de faire un tour très concret très apprécié des participants chaque année.



Temoignage



DR

Dominique Pescher,
membre du groupe
de travail national fédéral
Santé-Sécurité-Prévention

« Les Sdis travaillent souvent de manière isolée sur des problématiques communes. Il n'est pas toujours évident de prendre le temps d'échanger sur les bonnes pratiques, de faire des retours d'expériences, de mutualiser et prendre en compte ce qui se passe ailleurs. En matière de santé et sécurité, les JISSSP sont justement l'occasion de faire un point d'étape, sur une thématique particulière, et d'échanger sur les pratiques des uns et des autres. Un participant aux JISSSP emporte des outils déjà expérimentés qu'il pourra utiliser en les réadaptant aux besoins dans son Sdis. Ce qui fait gagner un temps considérable. On ne réinvente rien ! La santé et la sécurité, ce n'est pas l'affaire de quelques-uns, tout le monde est concerné. »

Se documenter

Certains actes sont en ligne. Pour les consulter, rendez-vous sur :

JISSP 2012 : Le risque routier

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/PNSSS/Actualites/LE-RISQUE-ROUTIER-AU-SEIN-DES-Sdis>

JISSSP 2009 : Le stress et les addictions

<http://www.ensosp.fr/SP/sites/default/files/perspectives/ensosp-perspectives-1-jissp2009-stress.pdf>

Les JISSSP, édition 2013

Le rendez-vous 2013 des Journées d'information Santé et Sécurité des sapeurs-pompiers (JISSSP) est fixé au 13 juin. Organisé par l'ENSOSP, la MNSPF, la FNSPF,



En bref

Autre grand rendez-vous d'information et de rencontre à ne pas manquer : le Carrefour « Santé, sécurité et prévention » au congrès national. Pour faire le point sur les dossiers d'actualités, les actions en cours, les projets et enjeux d'avenir...
Prochain rendez-vous lors du 120^e Congrès national des sapeurs-pompiers de France (10-12 octobre 2013, Chambéry).

l'Université Bordeaux Segalen, et soutenu par le Fonds national de prévention de la CNRACL, sous la haute bienveillance de la DGSCGC, il se tient à Paris avec, pour thème, la prévention de l'activité physique et sportive. Un sujet d'actualité quand on sait que les accidents de sport sont la principale source d'accidents de service chez les SP et qu'ils sont donc une préoccupation pour l'État, les employeurs et les autorités de gestion (cf. page 7). La matinée est consacrée à faire un état des lieux de la sinistralité et à aborder les prises en charge, conséquences et reprises de l'activité professionnelle suite à un accident de sport. Ensuite, un éclairage pratique est apporté sur les actions de prévention des Sdis.



Inscriptions et information auprès de la MNSPF.

Favoriser les échanges

À l'image du fonctionnement et des moyens très disparates des Sdis selon les départements, l'activité et la structure des acteurs Santé-Sécurité-Prévention est diverse. Cette thématique étant somme toute fort récente, le partage d'information est essentiel. C'est pourquoi les services concernés commencent à se rassembler en réseau, afin de favoriser les échanges, partager les expériences, et mutualiser les moyens et les outils.

Exemple de réseaux constitués

Pour les Sdis, se structurer en réseau en matière de Santé-Sécurité-Prévention, c'est extrêmement intéressant et enrichissant. L'intérêt : capitaliser les expériences, coordonner des actions au niveau régional pour en renforcer l'impact, voir l'efficacité des mesures avant de les dupliquer et enfin économiser les coûts par le partage des frais entre les Sdis. Une démarche qu'ont voulu essayer déjà vingt-sept Sdis qui se sont regroupés en trois grands réseaux mutualisés : Rhône-Alpes, Grand Centre et Bretagne-Pays de Loire. Reconnus au niveau national, ces différents réseaux sont invités à participer à des réunions organisées conjointement par la DGSCGC et la MNSPF. Ils regroupent les acteurs de santé et sécurité des Sdis : services idoines et membres du SSSM. Ce mouvement de regroupement est naissant et ces réseaux espèrent bien faire des émules dans les autres régions. Si se constituer en

réseau régional permet de se renforcer, il ne faut pas en effet oublier les départements qui n'en font pas partie et qui peuvent se sentir isolés, voire ignorer certaines informations. Un constat du capitaine Fabien Thepaut, participant motivé du Sdis de la Drôme au réseau Rhône-Alpes qui a donné le top départ de la structuration, passant du réseau d'entraide existant à un véritable réseau régional mutualisé et structuré. Regroupant les huit départements de la région (à raison d'un à trois participants par département), le travail réalisé par le réseau Rhône-Alpes s'est déjà traduit par la création de formations, affiches, outils de communication pour les JSP et, surtout, a donné vie à un outil, l'Hygie, un logiciel utilisé par les Sdis pour l'analyse et l'évaluation des risques : bâtiments, matériels, formations, etc. afin de réaliser le document unique obligatoire.

Première rencontre à la Maison des sapeurs-pompiers de France

Quand les conseillers départementaux de prévention des Sdis se rencontrent, ils parlent forcément de prévention et échangent sur leurs expériences. C'est précisément pour enclencher et favoriser cette dynamique qu'a été organisée, le 20 mars 2012 à la Maison des sapeurs-pompiers de France, la première rencontre des réseaux avec le soutien de la FNSPF et l'appui actif de la MNSPF. Une initiative lancée par le réseau santé et sécurité du Grand Centre, piloté par le colonel Dominique Pescher, membre du groupe de travail national fédéral Santé-Sécurité-Prévention et directeur du Sdis du Cher. Les trois réseaux régionaux santé et sécurité existants étaient présents. Quarante-cinq représentants des huit Sdis de Rhône-Alpes, neuf des Sdis de Bretagne et Pays de la Loire et dix du Grand Centre ont ainsi pu se rencontrer et faire connaissance, tous travaillant soit au service santé et sécurité soit au service du SSSM des Sdis.

Cette journée, à laquelle la mission Prévention Accident Enquête de la DGSCGC a aussi participé, a également été l'occasion de coordonner et planifier, à l'échelle nationale, les activités des différents réseaux régionaux et de mettre en évidence l'intérêt de regrouper les actions santé-sécurité sous cette forme. Tour à tour, les trois réseaux régionaux (Grand Centre, Bretagne, et Rhône-Alpes) ont présenté leurs travaux et les actions mises en œuvre dans

leur département, leur méthodologie et les freins et difficultés rencontrées.

Riches en enseignement, ces rencontres pourraient se poursuivre à l'échelle nationale pour faire un point périodique du travail des différents réseaux de Préventeurs qui se mettent progressivement en place. L'idée germe aussi sur l'organisation d'une journée d'assemblée avec des ateliers/débats en soirée.



En bref



La nouvelle plateforme santé-sécurité en service

L'ENSOSP propose depuis 2012, à travers son Portail National des Ressources et Savoirs (PNRS) une plateforme dédiée à la santé et la sécurité en service. Espace d'élaboration, de mutualisation et de partage des connaissances ouvert à tous, cette plateforme offre aux acteurs de la prévention et, plus largement, à toute personne intéressée, des informations dans le domaine de la santé et de la sécurité en service. Elle permet aussi aux réseaux régionaux « d'échanger leurs pratiques sur un espace privé "Agora" afin d'élaborer un corpus de pratiques, de connaissances, d'outils accessibles ensuite au plus grand nombre », indique Françoise Calmels, pilote du PNRS Santé et sécurité en service.

Prévenir les risques aussi hors service

La prévention ne s'arrête bien évidemment pas aux portes de la caserne. La FNSPF est donc, tout naturellement, très attentive à aider les sapeurs-pompiers à mieux protéger leur famille contre les risques, mais aussi, plus largement, à diffuser la culture de sécurité civile auprès de la population, en la sensibilisant aux risques et aux bons réflexes en cas de danger.

Quand les pompiers montrent l'exemple !

S'ils ont pour mission de porter assistance, les sapeurs-pompiers savent aussi protéger leur foyer en s'équipant de détecteurs de fumées et monoxyde de carbone. Ceci à des tarifs plus que compétitifs et en réalisant une bonne action. Et pour cause, pour chaque appareil acheté, 2€ sont reversés à l'ODP dans le cadre de l'action « Un sapeur-pompier, un détecteur de fumée ». Une initiative de la Fédération lancée en 2010, relayée par les unions départementales, afin de faire mentir le proverbe « les cordonniers sont les plus mal chaussés ». En effet, contribuant à réduire le fléau de l'incendie domestique, cause de 800 décès dont un tiers d'enfants de moins de 10 ans et de 10 000 blessés chaque année, la Fédération incite un maximum de sapeurs-pompiers à s'équiper de



détecteurs de fumées à des tarifs préférentiels, grâce à un partenariat noué avec UTC Fire & Security Services (ex-Chubb). L'opération « Un sapeur-pompier, un détecteur de fumée », initiée par Jean-Luc Queyla, alors membre de la commission Prévention de la FNSPF ayant rencontré un franc succès, a d'ailleurs été suivie l'année suivante par l'opération « Monoxyde de carbone, le détecter, c'est se protéger ». Celle-ci permettant également aux sapeurs-pompiers de mieux protéger leur famille face au risque d'intoxication au monoxyde, qui entraîne une centaine de morts par an. Cette action fédérale répond à une véritable attente des sapeurs-pompiers, désireux tout naturellement de mieux protéger leur famille. Mais aussi, en développant ainsi

l'équipement en détecteurs, les sapeurs-pompiers de France montrent l'exemple auprès du grand public auprès duquel ils jouent un rôle de sensibilisateur et d'informateur en termes de prévention des risques domestiques. Une réussite, car grâce à ces opérations, nombreux sont les sapeurs-pompiers qui se sont équipés. Plus de 40 000 détecteurs de fumées ont d'ores et déjà été vendus. Ce qui porte à plus de 20 % le nombre de foyers pompiers protégés alors que la moyenne nationale est de 2 %. C'est bien, mais il est encore possible de mieux faire et d'atteindre les 100 % ! Un objectif ô combien ambitieux, mais chaque année, les Unions départementales sont plus nombreuses pour s'associer à ce dispositif. Ce qui met en avant l'implication de tous, parce que l'incendie domestique n'est pas une fatalité. Rappelons cependant que cette opération est uniquement réservée aux adhérents, sous peine de basculer dans le domaine de la commercialisation.

En bref

Agissant auprès des sapeurs-pompiers pour favoriser l'équipement de leur foyer en détecteurs, la Fédération a également agi au niveau politique avec vigueur. C'est ainsi qu'elle a soutenu, avec force et ténacité, la proposition de loi sur l'équipement de tous les logements en détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) depuis son dépôt en 2005 jusqu'à son adoption en 2010. Neufs ou anciens, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée d'ici à 2015. Il est temps : la France accuse un grave retard sur ce point.

Des campagnes de prévention

La prévention est le premier moyen d'agir contre les risques. Pour cette raison, la FNSPF édite de longue date des guides avec l'INPES visant à informer le grand public sur les accidents domestiques, le monoxyde de carbone, les incendies de forêt et encore les incendies domestiques et dédie un espace à la prévention sur son site Internet, sur lequel de nombreux conseils sont prodigués. En outre, la Fédération a aussi noué un

partenariat avec l'Union Harmonie Mutuelles en septembre 2012, afin de développer la prévention des risques Santé — qu'ils relèvent de maladie ou d'accidents — notamment au bénéfice du réseau fédéral et de ses membres, des adhérents des mutuelles de l'Union Harmonie Mutuelles, mais aussi du grand public. Un programme d'actions communes sera progressivement développé au cours de l'année 2013. À suivre !



Sapeurs-pompiers de France

Guide de l'accident en service



**Disponible
sur demande
auprès de la FNSPF**
communication@pompiers.fr